

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET  
DE LA COMMUNICATION

COMMISSARIAT  
GÉNÉRAL À  
L'INVESTISSEMENT

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

## Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Culture, patrimoine et numérique »



Paris, le 9 décembre 2016 - Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication et Louis Schweitzer, commissaire général à l'Investissement ont le plaisir d'annoncer le lancement d'un nouvel appel à manifestations d'intérêt (AMI) dédié à la culture. La Caisse des Dépôts est l'opérateur de cette action.

Doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros, l'AMI « Culture, patrimoine et numérique » s'inscrit dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et vise principalement à soutenir le rapprochement d'établissements publics culturels et de partenaires issus du secteur privé au sein de « sociétés de projets » valorisant la culture et la communication par le numérique.

Les projets ciblés pourront notamment relever des domaines suivants :

- valorisation d'œuvres, de monuments ou de savoir-faire grâce au numérique (ex : réalité virtuelle ou augmentée, numérisation et impression 3D) ;
- création de nouvelles offres de contenus culturels accessibles sur Internet ou autres supports numériques (ex : contenus de réalité virtuelle et augmentée) ;
- numérisation, création, production, gestion, valorisation et diffusion des contenus numériques et des données associées ;
- création de nouvelles offres innovantes concernant l'usage de contenus et services culturels (découverte, expérience, consommation, personnalisation, etc.) ;
- valorisation d'actifs immatériels culturels, notamment les marques culturelles.

La Caisse des Dépôts interviendra en fonds propres ou quasi-fonds propres (titres participatifs, obligations convertibles, etc.) dans une logique d'investisseur d'avisé aux côtés de partenaires privés voire publics. Les financements seront généralement de l'ordre de un et dix millions d'euros par projet.

Audrey Azoulay se réjouit des formidables opportunités qu'ouvre cet AMI et espère qu'il permettra l'émergence et la concrétisation de projets ambitieux d'intérêts collectifs portés par les établissements culturels français. Une première réunion d'information de ces établissements a été organisée ce jour au ministère de la culture et de la communication avec le CGI et la Caisse des Dépôts, avant une seconde réunion courant février réunissant acteurs publics et privés.

Cet AMI est ouvert jusqu'au 31 décembre 2018.

Le cahier des charges de l'AMI peut être téléchargé en ligne à l'adresse

<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/>

### Contacts Presse

Ministère de la Culture et de la Communication : 01 40 15 83 31 - [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

Commissariat général à l'investissement : 01 42 75 64 58 - [fabrice.hermel@pm.gouv.fr](mailto:fabrice.hermel@pm.gouv.fr)

Caisse des Dépôts : service de presse – 01 58 50 40 00